



Fin 2021, la fonction publique emploie 5,7 millions de salariés (y compris contrats aidés), soit 20 900 de plus qu'un an auparavant (+0,4 %), poursuivant la hausse amorcée en 2019. Les contrats aidés concernent 42 500 salariés, essentiellement dans la fonction publique territoriale ; contrairement aux années précédentes, le nombre de contrats aidés augmente en 2021 dans les trois versants : +7 100 au total (soit +19,9 %). Les effectifs hors contrats aidés augmentent à un rythme plus modéré qu'en 2020 : +13 900 salariés, soit +0,2 %, après +0,9 %.

Dans la fonction publique de l'État, l'emploi (y compris contrats aidés) est quasi stable en 2021 (-2 200, soit -0,1 %) après une nette hausse en 2020 (+0,8 %). L'emploi baisse dans les ministères (-6 800 agents, soit -0,3 %), comme en 2020 : notamment, les effectifs reculent nettement dans les ministères économiques et financiers, les ministères sociaux et le ministère chargé de l'écologie, alors qu'ils augmentent dans les ministères de l'Intérieur et de la Justice. Dans les établissements publics, la hausse de l'emploi est de nouveau portée par les contractuels (+5 900 emplois), principalement dans les universités.

Dans la fonction publique territoriale, l'emploi (y compris contrats aidés) augmente (+16 700 emplois, soit +0,8 %) après une baisse en 2020 (-0,4 %). La hausse est principalement due au secteur communal (+0,9 %). Dans les régions et départements, l'emploi augmente plus modérément (+0,6 %). Hors contrats aidés, l'emploi dans la fonction publique territoriale croît de 0,5 %, après une baisse en 2020 (-0,2 %).

Dans la fonction publique hospitalière, les effectifs continuent d'augmenter, mais de manière plus modérée qu'en 2020 : +6 500 salariés, soit +0,5 % après +1,8 % en 2020. L'emploi est en hausse dans les hôpitaux (+0,7 %) et baisse dans les établissements médico-sociaux (-0,3 %).

Effectifs par versant de la fonction publique

Effectifs au 31 décembre (1)		Niveaux en milliers		Évolution (en %)	
		2021 (p)	2019-2020	2020-2021 (p)	
Fonction publique de l'État (FPE)	Ensemble, yc contrats aidés	2 522,3	0,8	-0,1	
	<i>hors contrats aidés</i>	2 518,8	1,3	-0,1	
Fonction publique territoriale (FPT)	Ensemble, yc contrats aidés	1 977,0	-0,4	0,8	
	<i>hors contrats aidés</i>	1 942,3	-0,2	0,5	
Fonction publique hospitalière (FPH)	Ensemble, yc contrats aidés	1 217,3	1,8	0,5	
	<i>hors contrats aidés</i>	1 212,9	1,9	0,5	
Fonction publique	Ensemble, yc contrats aidés	5 716,6	0,6	0,4	
	<i>hors contrats aidés</i>	5 674,0	0,9	0,2	

(p) : données provisoires

(1) postes principaux au 31 décembre

Champ : France, hors Mayotte

Sources : Insee, Siasp

Effectifs par versant et par type d'employeur

Effectifs au 31 décembre (1)	Niveaux en milliers		Évolution (en %)	
	2021 (p)		2020-2021 (p)	
	yc contrats aidés	yc contrats aidés	yc contrats aidés	hors contrats aidés
Fonction publique de l'État (FPE)				
Ministères	1 959,6		-0,3	-0,3
Établissements publics à caractère administratif	562,7		0,8	0,8
Fonction publique territoriale (FPT)				
Régions et départements	448,1		0,6	0,5
Secteur communal (2)	1 528,9		0,9	0,6
Fonction publique hospitalière (FPH)				
Hôpitaux	1 062,8		0,7	0,7
Établissements médico-sociaux (3)	154,5		-0,3	-0,6

(p) : données provisoires

(1) postes principaux au 31 décembre

(2) y compris métropole de Lyon et métropole du Grand Paris, établissements publics territoriaux, caisses de crédit municipal, régies et établissements publics à caractère administratif (EPA) locaux

(3) y compris établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de la FPH

Champ : France, hors Mayotte

Sources : Insee, Siasp

Pour en savoir plus

Le Système d'information sur les agents des services publics (Siasp), produit par l'Insee depuis le millésime 2009, recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique. Il est alimenté par les fichiers mensuels de paie de l'État pour la majorité des agents relevant de la fonction publique de l'État (FPE), par le recensement des agents de l'État (RAE) constitué par le ministère des Armées pour les militaires et par les déclarations annuelles de données sociales (DADS) pour ceux relevant de la fonction publique territoriale (FPT) et de la fonction publique hospitalière (FPH), ainsi que pour une partie de la FPE. Depuis 2017, une partie de plus en plus importante des données provient des déclarations sociales nominatives (DSN) en substitution des DADS.

Siasp décrit pour chaque salarié la nature de l'emploi, les dates de début et de fin de période de paie, le nombre d'heures salariées, la condition d'emploi (temps complet, temps partiel), le montant des rémunérations versées, etc. Il intègre des concepts et variables caractéristiques de la fonction publique, liés notamment au statut de l'agent ou à son mode de rémunération (grade, échelon, indice, etc.). Il vise à assurer la cohérence des concepts en matière de conditions d'emploi et de revenus pour les trois versants de la fonction publique, ainsi qu'avec le secteur privé. Reposant sur des données individuelles, il permet notamment de traiter de la multiactivité et d'alimenter les bases et panels Tous salariés.

Les agents des établissements médico-sociaux rattachés à un centre hospitalier sont comptabilisés dans les effectifs des hôpitaux.

Le périmètre de la fonction publique est constitué des personnes morales et organismes soumis au droit administratif dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public. Le tracé de chacun des versants (FPE, FPT et FPH) s'appuie essentiellement sur la catégorie juridique de l'employeur. Les définitions, concepts et périmètres relatifs aux agents des trois versants de la fonction publique sont précisés dans la **rubrique Siasp de « Sources et Méthodes » sur insee.fr**.

Définitions

Le **poste principal final au 31 décembre d'un agent** est le poste actif non annexe qu'il occupe à cette date (et le plus rémunérateur s'il en occupe plusieurs). Un poste est actif s'il donne lieu à une rémunération d'activité, et non annexe si le volume de travail et le niveau de rémunération associés sont suffisants.

Un **contrat aidé** est un contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation.

Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

Suivez-nous aussi sur Twitter @InseeFr : twitter.com/InseeFr



Institut national de la statistique et des études économiques
88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex
Directeur de la publication : Jean-Luc Tavernier
ISSN 0151-1475

